

## MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ – RENTRÉE SCOLAIRE 2024

## FORMULAIRE A DESTINATION DE LA DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA DORDOGNE (DRH)

À retourner pour le vendredi 1 <sup>er</sup> mars 2024 délai de rigueur  Avant de renseigner ce formulaire, lire attentivement la note départementale de Majoration exceptionnelle du barème au titre du handicap en date du 6 février 2024
NOM : PRÉNOM :
Date de naissance :NUMEM :
Date de Haissance :
Adresse électronique : TÉLÉPHONE :
Motif de la demande de bonification exceptionnelle :
□ <b>Vous</b> êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi ( <b>BOE</b> ) ;
□ Votre <b>conjoint</b> est bénéficiaire de l'obligation d'emploi ( <b>BOE</b> ) ;
□ Votre <b>enfant</b> est bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ( <b>AEEH</b> ) ;
□ Votre <b>enfant</b> souffre d'une <b>maladie grave</b> .
Merci de mentionner la date à laquelle vous avez envoyé le dossier médical au Médecin de prévention du
Rectorat :
Composition du dossier à transmettre exclusivement par mail à la cellule mouvement de la DRH :
24.mvt1d@ac-bordeaux.fr
□ Présent formulaire de demande de majoration exceptionnelle dûment rempli ;
□ Copie des notifications de la MDPH (RQTH en cours de validité, RQTH du conjoint en cours de validité, AEEH er cours de validité, etc.)
□ Carte d'invalidité ou de pension telle que définie par la loi du 11/02/2005,
□ Justificatifs concernant la reconnaissance d'une <b>maladie professionnelle</b> ayant entrainé une <b>incapacité</b>

permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente ou d'une pension d'invalidité ;